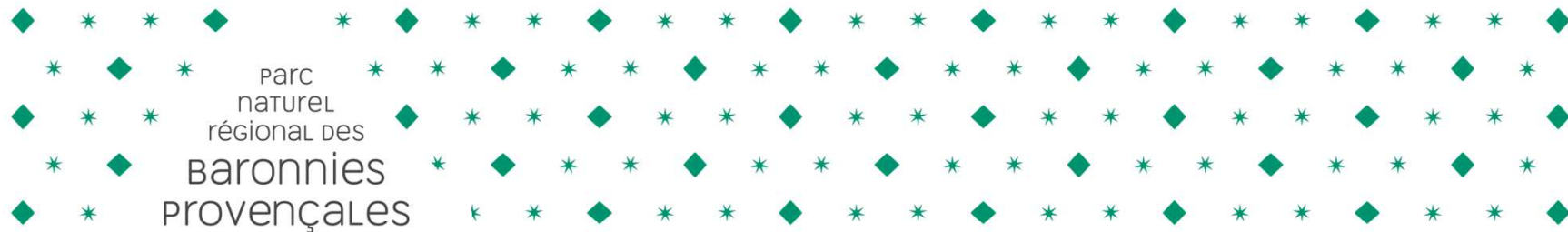


# L'APPROCHE INTÉGRÉE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DANS LA PROBLÉMATIQUE « DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

18 février 2021

AVEC LA PARTICIPATION DE





# RAPPELS SUR LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES PNR

AVEC LA PARTICIPATION DE





# SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL : DES MISSIONS ET PAS DE COMPÉTENCE

- ◆ Cadre de missions posé par le Code de l'environnement (L133-1):

*« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».*

- ◆ Une déclinaison locale inscrite dans les chartes de Parcs qui sont des documents co-construits avec le territoire et font de chaque charte un document adapté aux spécificités de chaque territoire.
- ◆ Pas de compétences des missions : ils interviennent donc dans un cadre négocié avec les collectivités qui détiennent les compétences pour apporter auprès d'elles une valeur ajoutée





# QUELQUES EXEMPLES

## PNR DES ALPILLES ET DES BARONNIES PROVENÇALES

### ◆ Projet de charte du PNR des Alpilles 2022-2037:

*Mesure 2.4.1 : S'engager pour des pratiques agroécologiques et économiquement viables  
=> valorisation des déchets agricoles*

*Mesure 2.4.2 : Soutenir une agriculture de territoire, diversifiée et de qualité qui valorise ses produits => lutte contre le gaspillage alimentaire*

*Mesure 3.1.2 : Encourager une consommation responsable en développant les différents champs de l'économie circulaire => potentiel de réemploi / recyclage, réduction de la production de déchets...*

### ◆ Charte du PNR Baronnies provençales :

*II.1.2 Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies Provençales => valorisation des déchets agricoles*

*II.4.5 Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable => sensibilisation à l'économie des ressources*

*II.2.2 Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable => déchets en milieux naturels liés à la sur-fréquentation touristique*





## QUELQUES EXEMPLES

### PNR DE LA SAINTE-BAUME ET DES PRÉALPES D'AZUR

#### ◆ Charte du PNR de la Sainte-Baume

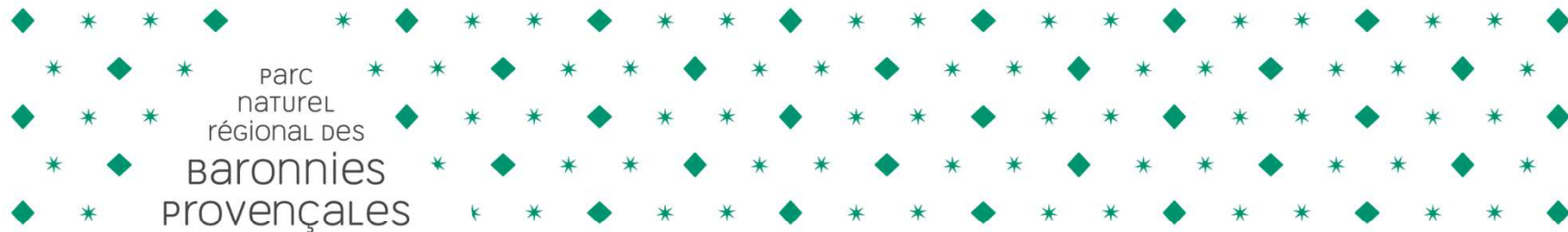
*Mesure 13. Soutenir la valorisation des déchets et la résorption des dépôts sauvages => résorber des points noirs paysagers et lutter contre les impacts environnementaux des dépôts sauvages*

*Exemplarité du Parc dans la gestion de ses propres déchets et ceux de ses manifestations*

#### ◆ Charte du PNR des Préalpes d'Azur

*Orientation stratégique 5 - Relever le défi d'une gestion exemplaire des ressources énergétiques et des déchets en milieu rural = > Renforcer les actions d'information et de sensibilisation des publics (habitants, visiteurs et touristes), encourager les actions favorisant le recyclage, notamment des déchets agricoles et des entreprises*





# UNE RÉPONSE CO-CONSTRUITE À L'APPEL À PROJETS DE LA RÉGION SUD SUR LE « ZÉRO PLASTIQUE »

AVEC LA PARTICIPATION DE





# CONSTRUCTION D'UN CADRE COMMUN

- ◆ Discussions menées au sein de l'association Interparc PACA (réunissant les 9 Parcs de la région)
- ◆ Rédaction d'un préambule partagé
- ◆ 2 actions interparcs:
  - L'une portée par le PNR Préalpes d'Azur sur la communication engageante (RETEX et déploiement d'un projet mené à l'échelle du Parc depuis 2019)*
  - Une démarche expérimentale sur la création d'objets promotionnels (prototypes) créés sur les principes de l'économie circulaire, en mobilisant les techniques du design portée par le PNR Baronnies provençales*
- ◆ Mise en place d'un groupe de travail pour la durée de la mise en œuvre du programme d'actions
- ◆ Le PNR Baronnies provençales comme coordinateur, animateur des retours d'expériences et évaluation du programme d'actions (inclus les projets des 2 parcs ayant répondu en 2020 PNR Sainte-Baume et PNR Verdon)





# LES CANDIDATURES DES PARCS À L'APPEL À PROJETS

## QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

- ◆ Actions du PNR de la Sainte-Baume (AAP 2020) : plan de lutte contre les dépôts sauvages  
*Identifier les dépôts sauvages sur le territoire, traiter (résorber le dépôts en concertation avec les acteurs) et prévenir (mise en place d'une communication + surveillance des sites...)*
- ◆ Action du PNR des Alpilles : sensibiliser à une vie zéro plastique et aller vers des collectivités exemplaires sur le 0 plastique  
*Un programme de sensibilisation en milieu scolaire*  
*Des actions concrètes : action exemplaire de nettoyage et reconversion d'espaces naturels dégradés des Alpilles proposés dans le projet à Mouriès*







# LES CANDIDATURES DES PARCS À L'APPEL À PROJETS

## QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

### ◆ Actions du PNR du Luberon :

*Suppression d'un dépôt sauvage à proximité du Calavon, purge et nettoyage des déchets plastiques en rivière, Clapparède : identification / géolocalisation des sites de dépôts sauvages, journée nettoyage avec les jeunes en Luberon, manifestations sportives éco-responsables (ex : balisage zéro plastique)*

### ◆ Action du PNR Préalpes d'Azur : expérimentation Itinérance 0 déchet

*Le projet consiste à mettre en place une démarche « 0 déchet » sur l'itinérance de randonnées « la Maralpine ». L'objectif est de supprimer les déchets plastiques, voire de supprimer tous les déchets liés au repas proposés aux randonneurs par les hébergeurs et restaurateurs sur le sentier de randonnée.*

